

Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse

Téléphone : 04 76 88 60 18

Télécopie : 04 76 88 75 10

Email : accueil@saintpierredechartreuse.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 02 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à 20 heures 30 le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers absents : 2

Date de convocation : 27 Avril 2022

PRÉSENTS : Mmes Cécile LASIO, Fabienne BARRIS, Sylvie BRUN, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Rudi LECAT, Guy BECLE BERLAND, Alain BIACHE, Eric DAVIAUD, Yves GUERPILLON, Bruno MONTAGNAT

ABSENTS ET DEPOTS DE POUVOIR : Claire GARCIN-MARROU (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI), Dominique CABROL (pouvoir à Fabienne SAUGE-MOLLARET).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric DAVIAUD

Début du Conseil à 20H30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 4 AVRIL 2022

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 4 Avril 2022

Contre : 0

Pour : 15

Abstentions : 0

2. SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANTS DE PROLONGATION AUX CONTRATS D'AFFERMAGE AVEC LA SAUR

Rapporteur : Alain BIACHE

Des contrats de délégation de service public ont été établis entre la société SAUR et la commune de St Pierre de Chartreuse pour l'exploitation des services eau potable et assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 10 ans, soit une fin de contrat prévue au 31 Décembre 2021.

Considérant la nécessité de disposer un délai supplémentaire pour :

- Définir le programme pluriannuel d'investissement, en lien avec l'exploitant, sur le réseau d'eau potable et sur le système d'assainissement dont les conditions actuelles de fonctionnement entraînent une exploitation avec un risque important pour les futurs opérateurs ;
- Arrêter le choix du futur mode de gestion de ces services en disposant des informations nécessaires pour mener les programmes d'investissement qui permettront une exploitation avec un risque moindre ;
- Mener une procédure de renouvellement de délégation de service public, le cas échéant.

Considérant la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19 qui aura perturbé le processus sur le choix du mode de gestion et l'exécution de la fin du contrat qui prévoit la mise en œuvre d'un plan d'actions dont les résultats seront utilisés pour mettre au point le programme pluriannuel d'investissement.

Considérant les possibilités de reporter l'échéance de ces deux contrats selon une augmentation du chiffre d'affaires qui doit rester inférieur à 10 % du chiffre d'affaires, fixé initialement dans les comptes d'exploitation prévisionnel et actualisé selon les clauses d'indexation contractuelle durant les 10 années d'exécution, pour que ces modifications soient qualifiées de faible montant. Dans ces conditions, il a été déterminé une date d'échéance au 30 novembre 2022 pour les deux contrats, ce qui amène respectivement une évolution du chiffre d'affaires de 9,62%.

Considérant les deux avenant n°1 signés le 22 décembre 2021 dont la Préfecture de l'Isère a demandé leur résolution pour préciser une date d'échéance sans entraîner une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 10 % pour que ces modifications soient qualifiées de faible montant.

Les deux avenants ainsi rédigés sont proposés au conseil municipal, après avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 22 avril 2022 pour ces augmentations respectives supérieures à 5 %.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-5,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la résolution des deux avenants n°1 signés le 22 décembre 2021 à la date du 2 mai 2022 ;
- Approuve les avenants n°1 bis aux contrats de délégation des services publics eau potable et assainissement collectif repoussant leur échéance au 30 novembre 2022 ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer les avenants avec la société SAUR.

Contre : 0

Pour : 15

Abstentions : 0

3. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

RAPPORTEUR : SYLVIE BRUN

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations comme suit, pour l'année 2022 :

Association	Subvention de fonctionnement	Soutien à un évènement	Subvention totale
Charmant Som Gym	1 000	1 000	2 000
Ski nordique chartroussin	2 500		2 500
Club des Sports	2 500		2 500
FF Montagne de Chartreuse	153		153
Au pied de la cuche		1 000	1 000
Les Endimanchés		4 500	4 500
Bruits de court		250	250
Photosom		300	300
Pic Livres	500	700	1 200
Les amis du Parc		200	200
Radio couleur chartreuse	500		500

Graine de Son	500	500	1 000
Archinature		2 000	2 000
Chartreuse Trail outdoor		500	500
Comité d'animations		5 000	5 000
UCC		1 500	1 500
Amis de l'œuvre d'Arcabas		500	500
ACCA La Diane des Soms	400		400
Les artistes de Chartreuse		1000	1 000
Musifolk		400	400
Accueillir en Chartreuse	1 000		1 000
MONTANT TOTAL			28 403

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessus.
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Contre : 0

Pour : 14

Abstentions : 1 (Claire GARCIN-MARROU)

4. TRAVAUX DE REPRISE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU TERRAIN COMMUNAL ROUTE DE PERQUELIN

RAPPORTEUR : RUDI LECAT

Le mur de soutènement du terrain communal situé en bordure de la voie communale, route de Perquelin, a subi de fortes dégradations liées aux fortes précipitations de la fin du mois de décembre 2021. Ce mur présente un bombement important, qui commence à empiéter sur la chaussée. Il s'avère urgent d'intervenir avant son effondrement.

La solution technique envisagée consiste en la démolition du mur et la mise en place de gabions de soutènement sur fondations en béton armé. Suite à la consultation de plusieurs entreprises, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Benoit MARTIN pour un montant de travaux de 30 000.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux de reconstruction du mur de soutènement par la mise en place de gabions au niveau de la parcelle de terrain communal situé route de Perquelin,
- de confier ces travaux à l'entreprise Benoit MARTIN pour un montant de 30 000.00 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Contre : 0

Pour : 15

Abstentions : 0

5. REFECTION DES ROUTES ET OUVRAGES COMMUNAUX SUITE AUX DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES DE DECEMBRE 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : RUDI LECAT

La succession et l'accumulation d'intenses phénomènes météorologiques sur notre Commune de Saint Pierre de Chartreuse (fortes chutes de neige suivies de grosses précipitations pluvieuses) ont été à l'origine de nombreux dégâts dans la soirée du mercredi 29 décembre 2021 :

- destruction d'une route (route d'accès au hameau de Perquelin) en raison du débordement du Guiers Mort et qui est sorti de son lit
- fragilisation de ponts en raison de l'intensité du débit des rivières et des roches qu'elles charriaient (déchaussements de pierres des ouvrages, apparition de fissures, ...)
- dégradation de sections de voiries et d'un mur de soutènement dues à d'importants ruissellements d'eaux pluviales et parfois glissements de terrains

Des demandes de reconnaissance en catastrophe naturelle sont en cours.

Suite à ces événements climatiques, et après avoir attendu la fonte des neiges, des diagnostics ont pu être réalisés permettant d'identifier les interventions et réparations à mener. Les travaux seront à réaliser dès le printemps 2022 pour les plus urgents, et jusqu'en 2023, en fonction des capacités financières de la Commune et des subventions obtenues.

Opération	Montant (€ HT)
Réfection de la route d'accès au hameau de Perquelin : maîtrise d'œuvre par le RTM et travaux (scarification, enrochement, réhabilitation de la voirie - couche de forme + compactage + enrobé)	45 000
Réfection du mur de soutènement route de Perquelin : maîtrise d'œuvre, sécurisation/installation de chantier, démontage du mur existant, évacuation des pierres, terrassement, fondations/structures, remontage du mur (pierres ou gabions)	67 300
Opération	Montant (€ HT)
Réfection du pont de La Coche (pont voute en maçonnerie, dans un état très dégradé : maîtrise d'œuvre spécialisée en réparation d'ouvrages d'art maçonnés, procédures diverses / loi sur l'eau, travaux de confortement / reconstruction partielle du pont)	240 000
Reprise partielle du petit Pont de La Diat , dont l'état s'est aggravé suite aux intempéries de fin décembre 2021 : maîtrise d'œuvre spécialisée en réparation d'ouvrages d'art maçonnés, mise en place de tirants d'enserrement, rejointement/rescellement des pierres, sécurisation, procédures diverses	50 000
Réfection de tronçons de voiries communales dégradées suite aux forts ruissellements d'eau et affaissements de terrains :	
- Route de Frechette Antonins	19 200
- Route de Surchageat	15 970
- Route de Mollard Bellet	18 215
- Route des 4 Chemins	19 340
TOTAL	475 025 € HT

Pour cette opération, il est proposé de solliciter des financements auprès de l'Etat (DETR) et du Département de l'Isère (dotation territoriale). Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposée est le suivant :

<i>Partenaire</i>	<i>Financement</i>	<i>Taux de subvention</i>
<i>Département de l'Isère (Dotation territoriale)</i>	<i>204 261 €</i>	<i>43 %</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>142 507 €</i>	<i>30 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>128 257 €</i>	<i>27 %</i>
TOTAL	475 025 € HT	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de réfection des routes et ouvrages communaux suite aux dégâts causés par les intempéries le 29 décembre 2021
- Autorise le Maire à engager toutes les procédures administratives utiles et nécessaires pour la bonne réalisation de ces travaux (demandes d'autorisations, procédure loi sur l'eau, ...)
- Autorise le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels pour cette opération

Contre : 0

Pour : 15

Abstentions : 0

QUESTIONS ORALES (YVES GUERPILLON)

- 1) Le CA du domaine skiable cet hiver a été de 720 000 €, soit le plus faible des quinze dernières années avec le meilleur enneigement. En 2008 et 2010, il avait été de 2 millions d'euros. Avec une exploitation identique et le même nombre de journées skieurs, il aurait dépassé 2,5 millions d'euros ; chiffre en phase avec la croissance de 20% des stations de l'Isère par rapport à l'hiver 2019. Que pensez-vous de cette situation et quelles actions proposez-vous de mettre en œuvre pour aider au redressement de l'économie du village ?

Cécile LASIO :

Le déficit annoncé sur la saison comprend la grande visite du TS de la Combe de l'Ours (300 000 € qui doit être réalisée par SSDS)

Plusieurs difficultés peuvent être soulignées :

- Station reprise tardivement (au 1^{er} novembre)
- Des difficultés de recrutement
- Une communication négative avec un impact sur la fréquentation
- Une hausse importante du coût de l'énergie

SSDS ne sera pas candidat pour exploiter la prochaine saison.

Nous sommes en attente de la consultation pour une délégation de service public sur l'ensemble du domaine skiable, pour une durée de 2 ans.

- 2) Pour le prochain appel d'offre de DSP du domaine skiable, la Commune serait-elle prête à entrer dans le capital d'une SEM qui présenterait une offre ? Bien sûr il ne s'agit pas de posséder seul au moins 51% du capital. Il faudrait intéresser d'autres collectivités, notamment celles de nos clients. Comme je l'ai écrit, je suis prêt à vous aider dans la recherche de partenaires. Comme dans d'autres SEM exploitantes de domaines skiables, les partenaires privés pourraient être les acteurs économiques du territoire.

Cécile LASIO :

La Commune a toujours insisté sur l'enjeu que représentait la station et l'offre neige dans l'activité touristique du territoire. Elle pourra être consultée par les potentiels futurs candidats à l'exploitation de la station pour étudier des partenariats, dont la nature resterait entièrement à définir et à débattre au sein du Conseil municipal.

2 réflexions sont en cours par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

- Une à court terme pour la gestion de la station sur 2 saisons, sans investissements (hors grandes visites)
- Une à moyen-long terme, avec un repositionnement de la station au sein de l'offre touristique du massif, dans une approche diversifiée et 4 saisons.

La séance est levée à 22H40